

Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Certains, me dit-on, s'étonnent qu'un petit village de la vallée du Cher, Angé, organise une marche des fiertés lesbienne, gaie bi et transgenre.

Ce qui m'étonne, moi, c'est qu'un petit village doive aujourd'hui, en 2012, s'élever une fois encore pour rappeler, deux cent vingt ans après la Révolution française, que tous ceux qui s'aiment n'ont pas encore les mêmes droits. Que tous ceux qui veulent vivre leur vie, dans le respect de ce qu'ils sont eux-mêmes, n'ont pas les mêmes droits.

Je vous assure bien que j'eusse préféré que nous célébrassions ce mariage non pas comme un acte militant, mais comme une évidence de notre droit et de notre vie, dans la fête et dans la joie, sous la protection de la Loi, de la France et de la République.

Cela n'est pas encore possible en France, même si des avancées ont été récemment promises. Rassurez-vous, cela est déjà possible à Angé, notre cher village dont l'esprit frondeur est légendaire. Je me demande d'ailleurs si, pour l'isoler de l'abrutissement législatif et réglementaire ambiant, je ne devrais pas un jour prochain proclamer l'indépendance d'Angé....

Je vais donc procéder à votre union festive.

Dans un mariage civil, il est d'usage de donner lecture des articles 212 et suivants du Code civil, sur les "droits et les devoirs respectifs des époux". Il m'appartient donc de vous rappeler, sous le regard des soeurs de la Perpétuelle Indulgence que je remercie de leur présence, vos droits et vos devoirs.

Parmi vos devoirs, il est un devoir de mémoire.

Même si la loi évolue comme nous le souhaitons, vous avez le devoir de vous souvenir que cela n'a pas toujours été une évidence. A l'automne de ma vie, je suis surpris quelquefois, en discutant avec des amis homos, de mesurer combien certains d'entre vous, les plus jeunes souvent, sont dans l'ignorance de ce combat, et de cette histoire.

J'ai connu, en 1982, il y a trente ans tout juste aujourd'hui, la dépénalisation des relations homosexuelles, grâce à François Mitterrand, Robert Badinter et Jack Lang. C'est au fond, extrêmement récent.

N'oubliez pas que jusqu'en 1981, il existait dans les bars gays, des descentes de polices, et que la préfecture de Police de Paris gérait un fichier des homosexuels. C'est à Gaston Defferre, ministre de François Mitterrand, que nous devons la suppression du groupe de contrôle des homosexuels à la préfecture de police et les fichiers les concernant.

C'est également en 1981 que le Ministère de la Santé a rayé l'homosexualité de la liste des maladies mentales, alors qu'elle a figuré comme telle jusqu'en 1990 dans la liste de l'Organisation mondiale de la Santé. Pour la transexualité, c'est en 2010, grâce à Roselyne Bachelot, que la France l'a radiée des maladies mentales, alors qu'elle est toujours considérée

omme telle par l'OMS.

N'oubliez jamais, qu'entre 1940 et 1944, des homosexuels ont été déportés, martyrisés par l'Occupant nazi, avec la complicité du gouvernement de fait du maréchal Pétain. Il fallut attendre le 24 avril 2005 pour que la France, par la voix du président Jacques Chirac, reconnaisse la déportation d'homosexuels français dans les camps nazis.

N'oubliez pas non plus du IIIe siècle au XVIIIe s., des homosexuels ont été condamnés à mort en France même, du simple fait de leur homosexualité. Le dernier "bûcher de Sodome" a crépité le 3 juillet 1750, place de l'Hôtel de Ville à Paris.

N'oubliez pas non plus qu'aujourd'hui, les actes homosexuels sont encore passibles de peine de mort dans six pays : Arabie saoudite, Iran, Nigeria, Mauritanie, Soudan et Yemen. Ils sont aussi condamnés par des châtiments physiques, ainsi que des peines d'emprisonnements dans plus de 27 pays dans le monde.

N'oubliez pas enfin que les droits acquis, ne sont jamais définitifs : ils connaissent des flux et des reflux. Regardez comme la Grèce, puis Rome, furent sous l'Antiquité des nations florissantes; puis à partir du IVe siècle s'abat la répression. Le XIIe s. a connu une grande tolérance sociale, le XIIIe puis le XIVE surtout connurent la répression. Le crime de sodomie fut aboli en 1791, avant de revenir dans le code pénal en 1940, cent-cinquante ans après ! Qui sait quelles menaces flottent aujourd'hui sur les droits que vous avez acquis ? Angé sera toujours, avec vous, pour les défendre.

Maintenant, bien sûr, le rappel de vos droits. Votre droit principal est celui de "jouir" de votre bonheur, pour nos jeunes mariés, de jouir de votre vie, de jouir de votre différence aussi, qui est une richesse, et de jouir tout court. Le poète Ronsard écrivit pour une jeune fille de notre département, Cassandre Salviati, : "Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain ! Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie". Faisons nôtre, en ce jour de fête, son bon conseil !

Et pour ceux qui ronchonnent, qui doutent, qui bougonnent devant cette belle marche des Fiertés d'Angé, encore un petit conseil, d'un autre poète, Bernard Dimey : "Se faire mettre un peu, tu verras, ça délasse !"

Vive les mariés ! Vive la Gay Pride ! Vive le petit village gaulois d'Angé ! Vive la France !